

Convention sur Certaines Armes Classiques (CCAC)
Réunion des hautes parties contractantes à la CCAC
Genève – 12 novembre 2015

Intervention générale

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection.

La France s'associe à la déclaration prononcée par l'Union européenne. Je tiens néanmoins à ajouter quelques remarques à titre national.

La France se félicite des débats fructueux qui se sont tenus dans le cadre de notre Convention cette année, y compris durant les réunions d'experts. Ces discussions illustrent la pertinence de notre enceinte, où sont réunies des expertises diplomatique, juridique et militaire. Outre l'implication continue des Etats parties, la France se félicite de la participation active de la société civile à nos échanges.

Notre convention n'a rien perdu de son actualité puisque, dans de nombreuses régions du monde, des armes inhumaines sont encore utilisées et font de nombreuses victimes parmi les populations civiles. Le largage d'armes incendiaires se poursuit notamment en Syrie. La France condamne ces attaques aux conséquences inacceptables pour les populations civiles, et appelle la Syrie à adhérer à notre Convention, notamment à son Protocole III sur les armes incendiaires.

Outre les protocoles existants, dont la mise en œuvre doit se poursuivre, la France se réjouit que notre convention ait démontré sa capacité à se saisir d'enjeux d'actualité et prospectifs.

Parmi les sujets nouveaux dont doit discuter notre convention, les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA) constituent un enjeu primordial pour la maîtrise des armements de demain. La France soutient la poursuite des travaux au sujet de ces systèmes. Il est notamment nécessaire de continuer à étudier la caractérisation des SALA et de confirmer notre compréhension commune de la notion d'autonomie. Je tiens à rappeler que l'autonomie implique une absence totale de supervision humaine et un caractère non-prévisible des actions en raison d'une capacité d'adaptation à un environnement complexe et évolutif. Je reviendrai plus longuement sur ce sujet lors des discussions qui seront spécifiquement consacrées aux SALA.

La France souligne également l'importance des travaux menés sur les engins explosifs improvisés dans le cadre du Protocole II amendé. Ces travaux doivent se poursuivre avec l'implication de tous, afin d'identifier des pistes d'action pour lutter contre cette menace. La France a coordonné les discussions du groupe de travail au côté de la Moldavie. Je souhaite également attirer l'attention des délégations sur la publication imminente du rapport rédigé par l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Les principales conclusions de ce document ont été présentées mardi au cours d'un événement parallèle co-organisé par la France et l'UNIDIR.

Enfin, Monsieur le Président, la France salue les récentes accessions à la Convention, qui compte désormais 121 Etats parties. La France poursuivra ses efforts pour maintenir cette dynamique d'universalisation. Dès aujourd'hui, elle appelle tous les Etats n'ayant pas encore signé ou ratifié la Convention sur certaines armes classiques et ses différents protocoles à les rejoindre.

Je vous remercie.

